il, le trouvant trop élevé sur certains articles, le renvoie à l'examen de la commission des finances.

M. le Maire expose qu'il a reçu une lettre de M. Louis Renard au sujet des réparations à effectuer à l'Hôtel-de-Ville.

Un conseiller examine le devis qui y est joint. Il trouve que les travaux sont trop considérables pour être exécutés cette année et que d'autre part les ressources de la ville ne permettent pas d'y faire face.

M. Mullier dit qu'on pourrait au moins faire badigeonner la façade de la mairie pour lui donner plus d'apparence. A cette objection, un autre conseiller répond que ce serait de l'argent dépensé en pure perte. Il prie son collègue de prendre patience jusqu'à l'année prochaine qu'alors tous les travaux dont il s'agit seront exécutés en une seule fois.

Le Conseil se rallie à cette dernière motion.

Il vote un crédit un crédit de 240 fr. pour l'entretien de chemins d'intérêt commun.

Il donne un avis favorable à plusieurs demandes d'exemption de taxes militaires formées par des conscrits dont la situation précaire ne peut être contestée.

La séance est levée à 8 heures 50.

— *Le 1er Mai.* — Un groupe d'ouvriers socialistes se réunira le 1er mai, à onze heures du matin, à la Maison du Peuple, rue Royale, pour se rendre à la Mairie; M. le comte de Montalembert, député de la circonscription de Lannoy, a été prié de vouloir bien se trouver à la Mairie, pour recevoir la délégation.

Le soir, un grand bal sera donné à la Maison du Peuple.

La fabrique d'articles de voyage **Soyez père**, *en face la gare*, LILLE, offre un grand choix de sacs et nécessaires avec garnitures en argent, et fabrique spécialement la caisse et la serviette pour échantillons. Magasin spécial d'articles pour pensionnaires.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

La manifestation du 1er Mai. — Le comité ouvrier a décidé, dans sa dernière réunion, « de porter le 1er mai à onze heures et demie du matin, ses revendications à M. le Maire de Wattrelos. »

Une conférence socialiste. — Aujourd'hui, dimanche, à midi, une conférence socialiste sera donnée à l'estaminet de la *Cloche*, tenu par M. Briffaut, à la place, sous la présidence du citoyen Henri Carrette, maire de Roubaix. Le citoyen Lafargue, député de Lille, prendra la parole. Ordre du jour : Question ouvrière et manifestation du 1er mai.

« Union des Travailleurs ». — On nous écrit que par suite d'un cas tout à fait imprévu, le concert qui devait être donné par la société chorale l'*Union des Travailleurs* à ses membres honoraires, aujourd'hui dimanche, est remis au 14 mai prochain.

Les « Enfants de la Lyre ». — Par suite du deuil dont vient d'être frappé la société musicale les *Enfants de la Lyre*, la commission administrative de la société a décidé à l'unanimité d'annuler les votes émis dernièrement par les *Enfants de la Lyre* au sujet de deux fêtes musicales auxquelles la société devait participer, y compris le festival de la ville d'Halluin le 7 mai prochaid.

Le festival du 21 et 22 mai. — Nous avons publié il y a huit jours la liste des sociétés musicales qui prendront part au festival qu'organise la ville de Wattrelos.

Depuis lors, huit autres sociétés ont envoyé leur adhésion. Ce sont :

L'harmonie les Amis Réunis, de Lys-lez-Lannoy; l'harmonie royale de Mouscron; la fanfare Saint-Joseph, de Tourcoing; la fanfare des trompettes de l'Epeule, de Roubaix; la fanfare les Amis-Réunis de Pecq.

Les sociétés chorales : l'Aurore, les Sans-Soucis et les Chevaliers de la fourchette, toutes trois de Roubaix.

Instruction militaire préparatoire. — Dans le but d'être utile aux jeunes gens qui seront prochainement appelés sous les drapeaux, il est établi un cours d'instruction militaire absolument conforme à la théorie de l'armée.

Il sera également donné des leçons de gymnastique, de boxe et de canne au gré des amateurs.

Armes, équipement sont mis gratuitement à la disposition des adhérents.

La première réunion aura lieu le dimanche 7 mai à 10 heures, à l'estaminet de la Cloche.

TOURCOING

Une réunion du « Parti ouvrier ». Cent à cent-cinquante citoyens environ, ouvriers pour la plupart, se trouvaient réunis samedi soir dans la salle de l'estaminet de l'*Ancien Petit-Château*, rue du Moulin-Fagot.

La réunion avait été annoncée pour huit heures: mais il est bien près de neuf heures quand un homme à l'aspect vénérable, cheveux et barbe d'une blancheur éclatante, un M. Ayelle, nous dit-on, marchand de galoches, procède à la formation du bureau. Culine est acclamé président d'honneur. M. Desmettre, le propriétaire du bazar autrefois ouvert rue de la Mairie, occupe la présidence, ayant comme assesseurs les citoyens Delphin Dumortier et Stock.

La parole est d'abord donnée au citoyen Boussac qui engage les ouvriers à fêter le 1er mai non sans avoir réédité au préalable toutes les attaques contre les patrons ou les bourgeois qui n'ont rien fait pour cette classe de travailleurs, sur le sort de laquelle il semble fort s'apitoyer. Il convie les ouvriers à se réunir en masse lundi prochain pour porter leurs revendications aux pouvoirs publics.

A M. Boussac succède un citoyen Fresnoy, qui trouve que l'heure des revendications est passée et qu'il faut recourir à la force.

Ceci amène une réfutation de la part du citoyen Ghesquière qui traite les anarchistes de vendus à la police et développe ensuite le thème ordinaire des socialistes. Il réclame les réformes telles que la fixation d'un minimum de salaire, la limitation des heures de travail, la constitution de caisses de retraites pour les ouvriers.

Toutes ces réformes, c'est en manifestant le 1er mai, en prouvant à la bourgeoisie que la classe ouvrière est le nombre, qu'on les obtiendra, affirme-t-il.

Le citoyen Ayelle, à la blanche chevelure, vient traiter la question au point de vue économique, et s'élève contre les gros traitements.

L'anarchiste Fresnoy revient à la charge, ce qui donne l'occasion au citoyen Ghesquières d'une nouvelle riposte et d'un nouvel appel au chômage pour lundi, mais au chômage seul et non à la grève. Il recommande le calme.

Enfin la réunion prend fin à 10 heures 1/2 après un ordre du jour favorable à la célébration du 1er mai.

Inutile de dire que les discours ont été émaillés des interjections habituelles : « Marque l'*Avenir*, marque Reboux. »

— Détail topique : le citoyen Victor Capart, présent au commencement de la séance, n'a pas attendu la fin pour s'éclipser.

Une réforme nécessaire à la gare. — En attendant que nous possédions une gare plus en rapport avec l'importance de notre ville et le chiffre considérable du trafic, nous signalons à la bienveillante attention de l'administration de la Compagnie du Nord une réforme urgente et d'une application facile. Il n'existe qu'un seul guichet pour la distribution des coupons : aussi, à certaines heures du jour, les voyageurs sont obligés de s'écraser et de piétiner sur place, parfois assez longtemps, avant de pouvoir être servis.

Des départs simultanés pour différentes directions, amènent ces inconvénients qu'il serait si facile d'éviter, en multipliant les guichets. Il en faudrait au moins deux, l'un pour la direction vers la France, l'autre pour la direction vers la Belgique.

Nous arrivons à une époque où les voyages sont plus fréquents et où, par suite, la situation que nous signalons ne fera que s'aggraver. Nous espérons donc que la Compagnie du Nord donnera sur ce point, satisfaction aux voyageurs.

Une main mutilée. — Un grave accident s'est produit samedi vers 5 heures du soir, à la filature de coton de MM. Ludovic et Joseph Legrand, rue Notre-Dame-des-Anges.

Le sieur Piat, âgé de 26 ans, conducteur d'un renvideur, au quatrième étage de l'établissement, a eu, en déclinchant son métier, la main droite prise dans les engrenages; le doigt majeur et l'annulaire ont été complètement arrachés; les deux premières phalanges de l'index et de l'auriculaire, et la première phalange du pouce ne tenaient plus que par quelques filaments.

On envoya aussitôt de divers côtés à la recherche de médecins ; et les docteurs Dumont et Brunet ne tardèrent pas à arriver. Un premier pansement fut pratiqué sur place et le blessé a été ensuite transporté à son domicile rue de la Blanche-Porte. On craint qu'il ne faille en venir à l'amputation du poignet

Piat est marié et a un enfant.

Nominations dans la douane. — M. Brasseur, commis à la Marlière est nommé en la même qualité à Halluin-gare.

M. Besnier, surnuméraire à Saint-Malo, est nommé commis à la Marlière.

Un accident à la passerelle du Tilleul. — Un domestique au service de M. Fourré, camionneur à Tourcoing, était en train, samedi, de décharger du charbon, lorsqu'il a été écrasé entre sa voiture et le wagon. Le docteur Fichaux a constaté plusieurs lésions internes peu graves.

Cours d'instruction militaire. — Nous rappelons aux jeunes gens des classes 1892 à 1894 que le cours d'instruction militaire organisé par la société municipale de gymnastique *L'Union Tourquennoise*, dans son local, rue Verte, 71, a lieu tous les dimanches matin de 9 heures à 11 heures.

C'est aussi le dimanche matin qu'a lieu l'inscription des musiciens et des clairons qui désirent faire partie de la fanfare de *L'Union Tourquennoise*.

Halluin. — *Une nomination.* — M. Petit, commis des douanes à Halluin-Gare, est nommé receveur à Mouchin (Nord) en remplacement de M. Destrée, nommé receveur à Orchies (Nord).

LILLE

Mouvement judiciaire. — M. Carnot a signé samedi un important mouvement judiciaire qui intéresse tout particulièrement notre région.

M. du Liscouët, juge d'instruction à Lille, est nommé conseiller à la Cour d'appel de Douai; M. Martin, président du tribunal civil d'Hazebrouck, est nommé vice-président du tribunal civil de Lille; M. Quantin, juge d'instruction à Saint-Omer, est nommé vice-président du tribunal civil d'Hazebrouck; M. Sabès, juge à Valenciennes, est nommé président du tribunal civil de cette ville.

M. Delalé, juge d'instruction à Valenciennes, est nommé en même qualité à Lille; M. Lepinoy, juge à Valenciennes, est nommé juge d'instruction au même siège; M. Théry, juge à Saint-Pol, est nommé juge à Valenciennes; M. Lefebvre, juge suppléant, chargé de l'instruction à Lille, est nommé juge à Saint-Pol; M. Cordier, juge à Avesnes, passe à Valenciennes.

M. Maroniez, juge suppléant à Boulogne-sur-Mer, est nommé juge à Avesnes ; M. Leclercq, avocat, est nommé juge suppléant à Boulogne ; M. Théret, substitut à Boulogne-sur-Mer, est nommé juge d'instruction à Saint-Omer ; M. Dissart, substitut à Avesnes, passe en même qualité à Boulogne; M. Ploteau, juge suppléant à St-Omer est nommé substitut à Avesnes.

Vol au Cercle des officiers. — Un vol audacieux a été commis au Cercle des officiers.

Des malfaiteurs ont relevé la jalousie d'une fenêtre qui donne sur la rue Macquart et ont brisé une grande glace de la fenêtre, après l'avoir enduite de savon.

Les malfaiteurs se sont introduits à l'intérieur du Cercle et ont traversé plusieurs pièces. Dans le bureau de M. Micheau, gérant, ils ont fracturé le tiroir de la caisse et enlevé une somme de 550 francs qui s'y trouvait.

LA PLAGE DE WIMEREUX

Le beau temps dont nous jouissons fait penser aux bains de mer ; on se demande déjà quelle plage on va choisir pour les prochaines vacances.

Wimereux, près de Boulogne, est une plage très agréable et très fréquentée par un grand nombre de familles de la région du Nord.

On y compte actuellement 220 châlets et villas près de la mer, outre les habitations de la commune.

Les environs sont pittoresques et offrent aux amateurs d'excursions des ressources variées.

Le seul côté défavorable était jusqu'ici la difficulté et la longueur des communications.

A ce sujet, on nous communique des renseignements qui intéresseront un certain nombre de nos lecteurs.

Les baigneurs de la saison dernière ont formé un comité qui a obtenu des améliorations qui seront appréciées à Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Hazebrouck.

1° Des trains supplémentaires et directs faisant le trajet en 2 h. 1/2 de Lille à Wimereux, et retour le matin et le soir avec certitude de correspondance à Calais.

Ainsi un nouveau train direct partant de Lille à 7 h. 05 du matin arrivera à Wimereux à 9 h. 46, en correspondance avec Roubaix.

Le soir, pour le retour, départ de Wimereux à 6 h. 08, et arrivée à Lille à 8 h. 40 soir.

La bienveillance avec laquelle la Compagnie du chemin de fer du Nord a accueilli la demande du comité, s'étend aussi aux plages voisines, ainsi qu'on pourra le voir par le nouveau service d'été qui sera publié prochainement.

2° Une décision ministérielle a autorisé l'ouverture d'un bureau télégraphique à la gare de Wimereux pendant la saison des bains.

3° Le service des postes à domicile sera accéléré.

4. La surveillance des bains par un maître baigneur avec canot sera organisée.

5° Une compagnie est en formation pour la distribution d'une excellente eau de source dans tous les châlets. Elle espère pouvoir fonctionner pour la prochaine saison.

6° Des pourparlers en très bonne voie sont engagés avec la Compagnie du gaz de Boulogne pour la fourniture du gaz d'éclairage et de cuisine.

Tous ces avantages, joints aux charmes naturels de cette jolie plage, en feront de plus en plus le rendez-vous des familles de notre région.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 29 avril.* — POUR TREIZE TIGES DE BOTTES. — M. Blanquaert, cordonnier à Croix, avait confié à un jeune homme de vingt-cinq ans, du nom d'Alidor Monkel, treize tiges de bottes pour exécuter un travail, mais au lieu de les utiliser, Alidor les vendit à son profit.

Monkel est condamné à trois mois.

UNE MONTRE AU CLOU. — M. Georges Louis, chaisier à Menin, s'était endormi dans l'estaminet d'Adolphe Catry 34 ans, cabaretier à Halluin.

Ce dernier profita du sommeil de son client pour lui enlever sa montre en or d'une valeur de cent francs, qu'il alla engager au Mont-de-Piété pour dix-huit francs.

Arrêté, puis conduit à Lille, Catry ne chercha pas à nier : il n'en est point du reste à son coup d'essai.

Il lui est infligé une peine de quarante jours.

COUP DE FEU MYSTÉRIEUX. — Dimanche dernier, l'agent Dervaux apercevait vers midi, rue de la Gare à Tourcoing, un individu en proie à une certaine exaltation. Il le suivit jusqu'au moment où il entra dans l'estaminet Duhem, place Sébastopol. Or, l'homme, après avoir fait du tapage dans le cabaret, se rend à la cour, quelque temps après, on entend un coup de feu paraissant venir du cabaret.

C'est l'individu qui s'étant réfugié dans le buen-retiro, avait tiré un coup de revolver.

L'agent étant survenu, s'empara et du révolver et du porteur, lequel dit se nommer Camille Gœthals, domestique chez M. Duvillier-Watine : il ne put pas dire pour quel motif il s'était servi de son arme.

On apprit alors que, la veille, alors qu'il était encore dans un grand état de surexcitation, Gœthals avait mordu à l'épaule un certain Driessens que deux minutes auparavant, il qualifiait de son meilleur ami.

A l'audience, Gœthals déclare ne plus se souvenir de ce qui s'est passé : il n'a point d'antécédents judiciaires : il est quelquefois égaré, paraît-il, par suites de chagrins intimes.

Gœthals encourt une peine de cinquante francs d'amende pour ce double délit de violences et de port d'arme prohibée.

POUR COUPS ET REBELLION, Truchart Georges, à Tourcoing, deux mois.

POUR BRIS d'une porte vitrée à Tourcoing, rue de Gand, Achille Maessens cueille, par défaut, une condamnation à vingt cinq francs d'amende et cinq francs pour ivresse.

UN PRÉVENU DISTINGUÉ. — Un jeune homme de vingt ans Georges Derache, né à Roubaix, venait d'être condamné à deux mois pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Au moment de se retirer, Derache s'adressant aux magistrats leur dit : « Vous êtes des fainéants, je vous em... »

Immédiatement, M. Bouillion, substitut, requiert contre Derache.

— Regrettez-vous ce que vous venez de dire, demande le président.

— Non. Je ne le regrette pas, je ne le regretterai jamais, je vous l'ai dit, je vous em...

Le tribunal ajoute à sa première peine deux ans, sans confusion.

Derache s'éloigne, l'air goguenard et insolent

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER. — Il y a six semaines, à la gare annexe, entre Roubaix et Tourcoing, une *rame* de vingt-sept wagons ayant été dirigée sur une voie autre que celle où elle devait être lancée avait buté une locomotive de manutention qui faisait la manœuvre sur cette ligne. La locomotive fut projetée hors des rails et le chauffeur et le mécanicien légèrement contusionnés.

A la suite de cet accident, le surveillant de la gare annexe, M. Charles Leblanc, fut traduit en correctionnelle pour manquement à ses devoirs, en raison de ce qu'il était absent à ce moment. Il est condamné à cinquante francs d'amende.

UNE GAMINERIE. — On se souvient qu'il y a un mois environ, tout une bande de jeunes gens avait fait irruption dans un estaminet à Roubaix, en avait enlevé plusieurs litres de liqueurs, puis avait détalé, après avoir brisé une partie du mobilier et des lampes.

Ils sont six inculpés, L... T...., Philippe Decuyper, Julien Masurel, Gousseaux Théophile, Léon Mathis, Adolphe Corselis; ils sont tous condamnés chacun à six jours d'emprisonnement avec la loi Bérenger, sauf Corselis qui n'obtient pas le sursis.

INCULPÉ du vol de deux œufs, Edouard Decottignies, mineur de seize ans, à Roubaix, est reconnu avoir agi sans discernement; il est remis à ses parents.

DES OUTRAGES aux agents à Roubaix, valent à Henri Descamps quinze jours.

POUR COUPS, rue du Fort, à Roubaix, à la sortie d'un estaminet, Emile Janssens est condamné à 16 francs.

POUR VOL, à Tourcoing, Delphine Ghesquière est condamné à 2 mois.

M° CONFORME.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 29 avril.* — Alphonse Waroux, rue des Anges. — Jean et Simonne Desmarchelier, jumeaux, rue des Longues-Haies, 12. — Mathilde Echevin, Hotel-Dieu. — Julie Cuypers, Hotel-Dieu. — Edmond Hanssens, rue de Mouveaux, 103. — Berthe Mathieu, rue de Bethune, 29. — *Mariages* — Elie Francq, 34 ans, sellier, rue de Tourcoing, et Hélène Liévens, 27 ans, tailleuse, rue de Tourcoing, 23. — Théophile Van Wynaerde, 23 ans, journalier, rue Sainte-Elisabeth, 36, et Rosalie Claus, 23 ans, journalière, rue Sainte-Elisabeth, 36. — Charles Castin, 26 ans, ingénieur, à Châtelineau, et Marie Serépel, 30 ans, sans profession, à Roubaix. — Cyrille Lecocq, 24 ans, relieur, rue de Notre-Dame, 7, et Léonie Belin, 26 ans, cuisinière, rue du Collège, 176. — Pierre Feuillet, 28 ans, tisserand, rue Pierre-de-Roubaix, cour Flipo 9, et Hélène Duflos, 24 ans, visiteuse, rue Bernard. — François Samain, 28 ans, journalier, rue de Ma Campagne, 106, et Marie Bauters, 22 ans, soigneuse, rue Saint-Amand, 10. — Rémi Blondeel, 24 ans, mécanicien, rue de la Limite, cour Ladsous, et Germaine Algoet, 21 ans, soigneuse, rue de l'Epeule. — Victor Mangin, 23 ans, appréteur, rue du Fort, et Eugénie Vanderauwera, 23 ans, peigneuse, rue des Anges. — Jean-Baptiste Baert, 28 ans, appréteur, rue de Lannoy, 31, et Philomène Kesteloot, 26 ans, soigneuse, rue des Fleurs. — *Déclarations de décès du 29 avril.* — Gustave Serroels, 6 ans, rue de la Paix. — Marthe Scalbert, 22 mois, rue de l'Alma. — César Hennu, 20 ans, rue du Tilleul, 3?. — Caroline De Pagie, 19 ans, Hotel-Dieu. — François Deschaecht, 58 ans, Hotel-Dieu. — Desmartz, présentée sans vie, Hotel-Dieu. — Victorine Adyns, 1 mois 25 jours, rue Targot, 184. — Laure Rousseaux, 4 ans, rue de Mons, 26. — Jean Dath, 3 ans, rue de Rome, cour Crog, 3.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEZY-SALEMBIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jules-Joseph LEZY, marguillier de la paroisse du Sacré-Cœur, décédé à Roubaix, le 27 avril 1893, dans sa cinquante-huitième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le samedi 29 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 1er mai, à 10 heures 1/4, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, place Chaptal, 224.

Les amis et connaissances de la famille ROUSSEAUX-REMY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules-Jean-Baptiste-Joseph ROUSSEAUX, marguillier de la paroisse Saint-Sépulcre, pieusement décédé à Roubaix, le 27 avril 1893, dans sa soixante-douzième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 30 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le lundi 1er mai, à 5 h., et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 2 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Barbieux.

Les amis et connaissances de la famille LASSE-VAN CAUWENBERGHE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Françoise VAN CAUWENBERGHE, servante de M. le Doyen de Saint-Martin, décédée dans le cours du pèlerinage de Terre-Sainte, le 24 avril 1893, à l'âge de 50 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Service Solennels, qui sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-, à Roubaix, le lundi 1er mai, à 9 heures 1/2.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 1er mai 1893, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Augustine-Charlotte-Joseph NOULEZ, épouse de M. Jean-Baptiste ORNILLE, pieusement décédée à Roubaix, le 28 mars 1893, dans sa 40e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabetg, à Roubaix, le lundi 1er mai 1893, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sophie-Joseph DUFOREST, veuve de M. François DUPONT, décédée à Roubaix, le 2 juin 1892, dans sa 81e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Notre Dame, à Roubaix, le lundi 1er mai 1893, à 8 heures 1/2 pour le repos de l'âme de Dame Marceline DHERINE, veuve de M. Ferdinand CORDONNIER, décédée à Roubaix, le 1er mars 1893, à l'âge de soixante-huit ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Tourcoing, le samedi 6 mai 1893, à 9 heures 1/2, (la messe dite à 10 heures), pour le repos de l'âme de Dame Maria-Delphine-Justine JOURDAIN, épouse de M. Jules ROUSSEL, décédée à Tourcoing, le 6 mai 1892, dans sa 54e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Exposition internationale, à Bruxelles, de boissons fermentées, organisée sous les auspices de l'Association pour le progrès de l'hygiène. — L'Association internationale pour le progrès de l'hygiène, établie à Bruxelles, a pour but :

« 1° De faire connaître, par une publication mensuelle, les découvertes utiles et les perfectionnements réalisés dans le domaine de l'hygiène, et de vulgariser ainsi l'étude et les nombreuses applications de cette science.

» 2° D'organiser annuellement et successivement dans les principaux centre de l'Europe, des expositions spéciales, de nature à faire connaître tous les produits se rattachant par un point quelconque à ce domaine.

» 3 D'appeler l'attention des pouvoirs publics et des particuliers sur le désidérata de l'hygiène et d'ouvrir des concours sur les questions reconues comme les plus importantes et les plus actuelles en cette matière.

Dans son désir, non seulement de protéger mais aussi d'encourager et de développer le commerce honnête, elle a décidé d'organiser une exposition internationale de *boissons fermentées*. A cette exposition sont conviés tous les fabricants dont les produits absolument purs, exempts de falsification, sont ainsi à même de rendre un service signalé à la santé publique.

Cette exposition aura lieu à Bruxelles dans le courant du mois de juin 1893.

Elle sera divisée en cinq grandes sections.

Paiement de Coupons

Le **Crédit Lyonnais**, agence de Roubaix, 17, rue de la Gare, paie **dès à présent et sans frais**, tous les coupons à l'échéance du 1er mai 1893 et dont le montant est officiellement annoncé.

ORDRES DE BOURSE

Le **Crédit Lyonnais** exécute les ordres de bourse aux mêmes conditions que les agents de change de Paris. 34551d

VARIÉTÉS

LINETTE

(NOUVELLE)

Elle était veuve, la fruitière de la rue d'Allemagne, mais, ma foi ! les affaires n'en allaient pas plus mal. L'homme s'était mis à boire depuis quelque temps ; l'occasion l'avait perdu, et cela amenait parfois des querelles dans le ménage des travailleurs, où grandissait une gentille fillette de sept à huit ans qui aurait dû en assurer la paix.

Un jour, revenant des Halles, Guillaume, déjà lancé, tomba du brancard de sa voiture où il s'était imprudemment assis; les roues lui passèrent sur la poitrine et on le rapporta à sa femme aux trois quarts mort.

Elle aimait bien son mari, Mme Guillaume, malgré le défaut qu'elle lui reprochait et qu'il n'avait pas toujours eu. C'était un travailleur quand même, après tout, et ils avaient passé, dans le temps, de bons jours ensemble.

Elle eut vraiment du chagrin. Mais il fallait songer à vivre, et la petite était là qui ne s'élèverait pas avec des larmes et des regrets.

La fruitière attela Coco au lieu de le vendre, comme certains le lui conseillaient, et à trois heures du matin, s'en fut avec sa voiture aux Halles, arrivant première à la criée pour mieux profiter des occasions et saisir au vol les bons marchés.

L'habitude fut bien vite prise, il ne fallait pour cela que du courage, et Mme Guillaume n'en manquait pas. Elle eut bientôt une réputation. Sa boutique était la mieux approvisionnée du quartier, son lait se vendait tel qu'on le lui apportait de la campagne ; elle aimait mieux en manquer que d'y ajouter une goutte d'eau. Cette honnêteté-là lui rapportait gros, les chalands abondaient chez elle, y trouvant avantage, et, comme elle était accorte et d'humeur gaie, les marieurs se présentaient.

Deux amours l'empêchaient d'en essayer un troisième : la petite et la liberté. Cela lui plaisait d'agir à sa guise et de ne devoir qu'à elle le bien être de l'enfant. Et puis celle-ci grandissait si mignonne et l'aimait avec tant de grâce et d'abandon qu'elle avait besoin de ce tout pour elle réciproque qui semblait être leur vie à toutes les deux.

Céline, qu'elle appela d'abord Célinette, puis, par habitude d'abréger, Linette, était tout son portrait, chacun le lui répétait à l'envi. Au moral, c'était la même chose, un caractère gai, un cœur d'or, et déjà un semblant de cette activité qui avait fait de la mère la première boutiquière du quartier.

Elle trouvait surtout du plaisir à servir le lait, la petite, parce qu'on lui en faisait des compliments, et, quoiqu'elle l'aimât beaucoup, jamais elle n'en avait bu une goutte sans la permission de sa mère.

Cependant, il advint une chose étrange; sans que personne s'expliquât comment cela pouvait se faire, il manqua tout à coup, et cela continua tous les jours, la valeur d'un litre de lait dans la grande terrine où le versait en arrivant la paysanne.

Mme Guillaume était sûre de sa bonne comme d'elle-même, une de ses nièces, l'aînée de onze enfants, qui était bien de la famille pour l'honnêteté et le travail. Quant à Linette, on l'interrogea, mais sans la soupçonner. Elle n'avait rien vu, ni chats, ni gens; le voleur demeurait introuvable, quoique la petite se levât une heure plus tôt que d'habitude pour recevoir le lait et en surveiller le détail, pendant que la bonne s'occupait d'autre chose, en l'absence de la patronne, qui n'était pas toujours à la même heure revenue des Halles. Elle arrivait pourtant assez tôt pour embrasser Linette avant qu'elle partît à l'école.

Cependant, la grosse Victoire, la nièce servante, commençait à trouver la plaisanterie mauvaise et, craignant d'être soupçonnée tôt ou tard, gardait un œil ouvert sur la petite cousine, en ayant soin que l'enfant n'en eût pas de doute.

Elle la surprit, ce ne fut pas sans peine, coupant un jour un gros morceau de pain et le cachant sous son tablier, puis, ramassant à ses pieds où elle l'avait déposée, pour sa seconde opération, une boite au lait quasi pleine. Cela fait, l'enfant cria : — Victoire, fais attention à la boutique, je monte faire ma toilette pour aller à l'école.

Elle ne trouvait pas d'autre prétexte et disparaissait ainsi chaque matin par la porte du fond dans la cour.

Victoire l'attendit au retour et souleva le tablier, sous lequel était encore la boite au lait vide.

— Ah ! c'est toi, dit-elle sévèrement, qui voles ainsi ta mère ?

Linette laissa tomber la boite révélatrice ; puis, les mains jointes pour une prière, les yeux pleins de larmes, elle dit :

— Viens voir.

Au fond de la cour, il y avait un couloir sombre conduisant à d'anciennes remises abandonnées, louées presque rien pour débarras. Dans l'un de ces rez-de-chaussée, sombres et humides, sur une paillasse dégarnie de paille, une femme gisait, si blême, qu'on l'eût dite morte, sans une tache rouge qui marquait les pommettes saillantes de ses joues.

A genoux près d'elle, un petit garçon d'une dizaine d'années lui faisait boire, dans une terrine écornée, le lait que venait d'y verser précipitamment, pour n'être pas surprise, la petite Linette. La malade avalait cela avec une avidité fiévreuse.

Sur une chaise, dépaillée reposait le morceau de pain qu'avait pu couper Victoire. C'était la part du gamin.

Il fallait rentrer à la boutique abandonnée. Victoire tout émue entraîna l'enfant.

— Pourquoi, hier, demanda-t-elle, n'as-tu point parlé de ces malheureux à ta mère ?

— Maman est bonne, mais elle n'a pas le temps et donne plus volontiers aux pauvres qui passent. J'ai essayé pourtant une fois, elle m'a répondu : il y en a comme ça des centaines autour de nous, que veux-tu que j'y fasse ? Alors j'ai fait toute seule ce que j'ai pu.

La brave fille ne trouva qu'un baiser pour punir la tromperie de la petite. Mais en secret elle instruisit la mère, qui ne la trahit point.

Trois jours après, la misérable du fond de la cour était morte. Le médecin envoyé par la fruitière arriva trop tard et jugea inutile le transport à l'hôpital.

L'enterrement devait avoir lieu le lendemain, un jeudi.

— Maman, demanda la petite, veux-tu que j'y aille? Je ne manquerai pas l'école pour ça, et Joseph sera bien content.

Joseph était l'enfant de la morte.

— Va avec eux, dit la fruitière à sa bonne, et ramènes-les diner ici.

Avec moins d'un louis, on habilla l'orphelin, qui put suivre décemment le convoi, où, sans Linette, il se fût trouvé seul.

On mit à table les deux enfants, l'un tout triste, hélas : l'autre contente du bien qu'elle avait fait.

— Oh ! si ma mère pouvait voir ça !

— Eh ! qui est-ce qui te dit qu'elle ne le voit pas ? fit Mme Guillaume. Vois-tu, mon petit, je ne sais pas ce que tu deviendras, mais si tu grandis avec cette pensée-là que ta mère te regarde, tu ne fera jamais le mal.

L'enfant essuya ses larmes.

La fruitière n'eût pas le courage cruel de le renvoyer le soir dans la chambre où il avait vu mourir sa mère. Elle parla de l'Assistance publique pour... plus tard.

Linette était bien heureuse.

L'histoire se répandit; les bonnes âmes et les commères voulurent voir l'orphelin. La servante d'un vieux célibataire qui passait pour le *petit manteau bleu* du quartier assura que *monsieur* parlait souvent d'une adoption, n'ayant personne à qui laisser son bien. On lui conduisit le petit Joseph, il le garda, prit des renseignements et finalement l'envoya dans une pension dont il connaissait le directeur.

La fruitière oublia l'orphelin, et quand, aux vacances suivantes, elle vit entrer chez elle un gamin en uniforme de lycéen, elle lui demanda :

— Que voulez-vous, mon petit homme ?

Un cri lui répondit, venant de l'arrière-boutique, et presque aussitôt un bruit de gros baisers fit rire aux éclats Mme Guillaume :

Linette et Joseph s'embrassaient.

Les années se succédèrent, les enfants grandirent ; jamais les vacances ne se passèrent sans que le fils adoptif d'un homme qu'on croyait riche, vint rendre visite à ses amis des mauvais jours.

Cela dura dix ans, puis on ne le revit plus.

— Il nous a oubliées, dit la fruitière sans autre rancune.

Linette y songeait toujours. C'était plus fort qu'elle, cela parsemait sa vie heureuse d'heures mélancoliques.

La guerre passa sur la France, désastreuse, terrifiante, inoubliable. Tous les amours se fondirent dans l'amour de la patrie, bonheurs et douleurs s'oublièrent. Mme Guillaume et sa fille organisèrent une ambulance dans laquelle s'engloutirent leurs économies. Alors, quand parfois Linette songeait encore à Josepn, c'était pour se demander s'il s'était fait soldat.

Des prisonniers revinrent d'Allemagne, lentement, lâchés à regret par l'ennemi, cependant payé. Paris sortait des ruines de ses deux guerres, la fruiterie de la Villette était rouverte ; Mme Guillaume ne riait plus guère, mais elle travaillait toujours et les affaires reprenaient. Linette, ce brave cœur, était devenue une superbe fille Sa mère lui parlait de se marier, elle ne se pressait pas. L'époque des vacances la laissait toujours un peu triste ; autrefois à ce moment-là, elle avait des impatiences qui lui manquaient à présent. Un jour, au comptoir, elle devint bien pâle ; un officier en grande tenue venait d'entrer dans la fruiterie. Est-ce que des années auparavant un lycéen n'était pas entré comme cela sans qu'on l'attendit ? Mme Guillaume, qui s'avait pas reconnu l'enfant, nomma l'homme :

— Joseph !

— Mademoiselle Céline, voulez-vous être ma femme ?

Cela fut demandé le soir même, après que le jeune homme eut raconté la campagne qui lui avait valu son grade et la croix. La jeune fille ne demandait pas mieux, mais la mère :

— Halte-là ! un officier n'a pas le droit d'épouser une fille sans dot, et Linette n'en a pas.

— Eh bien, madame Guillaume, si cet obstacle ne peut être aplani, je donnerai ma démission. J'aime votre fille et puisqu'elle ne me repousse pas, je l'épouserai à tout prix.

— Et votre avenir ?

— Fort de votre exemple, je travaillerai.

— Et la revanche sur laquelle vous comptiez si bien tout à l'heure ?

— Quand le jour sera venu, je me referai soldat.

— Vous êtes fou, mon pauvre ami.

— Madame Guillaume, dit le jeune homme avec une émotion qui gagna les deux femmes, je crois que ma mère me regarde, et m'approuve.

Linette passa une nuit délicieuse; elle était aimée ; le reste l'inquiétait peu.

Le lendemain, l'officier devait attendre. Il devait être là pour le déjeuner ; son ordonnance apporta ses excuses, il ne pouvait venir le soir. Mais Linette ne doutait plus de lui.

A deux heures elle reçut une lettre chargée qui l'intrigua fort. Elle et sa mère la regardaient sans l'ouvrir,

— Ouvres donc, dit celle-ci.

Le cachet fut brisé. L'enveloppe contenait la dot nécessaire au mariage,

D'où cela venait-il ?

Le philanthrope de la Villette avait quitté le quartier depuis plusieurs années, et personne ne parlait plus de lui longtemps déjà avant la guerre ; à plus forte raison après.

Aussi Mlle Céline Guillaume fut-elle bien surprise de voir entrer dans sa boutique un beau vieillard qui la salua en homme du monde et lui demanda quelques instants d'entretien.

— C'est sans doute à mère que vous voulez parler, monsieur.

— Non, mademoiselle, c'est à vous.

Elle appela la servante — une nouvelle, Victoire s'étant mariée — pour garder la boutique, et fit entrer l'étranger dans la pièce qui servait de salle à manger.

Mme Guillaume était en course pour deux heures au moins; sa fille ne pouvait demander qu'on l'attendit et elle était, en sa qualité de fille d'Eve, un peu curieuse notre Linette.

— Vous ne me connaissez pas, mademoiselle ?

— Je ne crois pas vous avoir jamais vu, monsieur.

— Et vous ne me devinez point ?

— Oh! si, s'écria la jeune fille tout à coup éclairée vous devez être le protecteur, le père adoptif de Joseph. Vous avez l'air si bon ?

Elle tremblait un peu et rougissait fort.

— Alors... ce doit être de vous ..

— Quoi donc?

— Ce que j'ai reçu ce matin.

— Parfaitement, j'avais contracté une dette envers vous; c'est bien le moins que je la paye quand l'occasion se présente.

— Vous, monsieur... une dette! Vous devez vous tromper.

Linette, surprise, embarrassée, ne savait plus trop ce qu'elle disait; le vieillard souriait à cet étonnement.

— Vous souvient-il, mademoiselle, d'une malheureuse femme qui est morte là, derrière votre maison dans une affreuse misère, et dont vous sûtes adoucir les derniers instants, en procurant à son fils, enfant comme vous alors, les moyens de calmer sa fièvre.

— Oui, monsieur, mais je ne vois pas...

— Attendez. La femme morte, vous continuâtes à vous occuper de l'enfant.

— Oh ! ce n'est pas moi, monsieur, j'étais trop jeune ; c'est maman.

— Ce n'est pas votre maman qui eut l'idée de vous faire accompagner l'orphelin au cimetière ?

— C'est vrai que je le lui ai demandé, mais c'est elle qui a gardé Joseph ce jour-là à diner et à coucher.

— Votre bonne action appelait la sienne comme elle en a appelé d'autres. Si vous n'aviez pas pris l'initiative de ces secours à un âge où l'on ne pense guère habituellement qu'à jouer ou à se faire gâter, votre mère eût ignoré sans doute cette misère par vous adoucie. Au lieu de cela, fière à juste titre de votre bon petit cœur, elle a raconté l'aventure, intéressé les autres à l'orphelin. L'histoire est venue jusqu'à moi !

— Et, s'écria Linette, vous avez fait pour lui cent fois plus que nous tous ! vous l'avez adopté !

— Adoption qui m'a donné assez de joies, mon enfant, pour que je ne puisse jamais vous payer ma dette de reconnaissance. J'ai exigé de Joseph qu'il reste deux années sans vous voir ; il en a souffert, mais il a obéi, ne voulant pas s'imposer si votre cœur n'était plus libre. Puisque vous ne l'avez pas oublié, tant mieux ; vous serez heureuse, car c'est un bon et noble cœur.

Une grosse envie de pleurer secouait Linette, si fort qu'elle ne pouvait plus parler. Lorsque Mme Guillaume entra, des larmes heureuses se firent jour.

— Qu'y a-t-il donc ! demanda la fruitière, inquiète à la vue du vieillard, qui s'était levé à son entrée.

— Il y a, madame, que je viens demander la main de mademoiselle votre fille pour le lieutenant Joseph d'Avenel, mon fils.

Il y eut un silence très court; puis la fruitière, cachant son émotion dans un bon rire.

— Eh ! ben, ça y est, je serai belle-mère.

CAMILLE BIAS.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Lundi 1er mai « fête des travailleurs », de 8 à 10 h. 1/2 du matin, mise en panier, au siège de « L'Union fédérale Colombophile » chez M. Denis Desfontaine, 123, rue de Tourcoing ; pour le grand lâcher de pigeons qui aura lieu à midi sur la Grand'Place. Les amateurs participant à ce lâcher recevront 0,05 c. par pigeon.

— La société le Franc voyageur, établie chez M. Henri Mullier, à Mouveaux, rappelle son concours sur Saint-Just, le 1er mai. L'inscription se fera le dimanche 30 avril de 1 à 6 h. 1/2. Un magnifique régulateur garanti sera joué par une poule de 0,25, quel que soit le nombre des pigeons inscrits. Ce concours se jouera avec constateurs et montres.

Pour la facilité des amateurs, les constateurs seront réglés dimanche soir chez M. Papegay, estaminet du Petit marin, rue de Mouveaux, au Blanc-Seau. Les montres seront réglées lundi matin matin à 6 heures.

TOURCOING. — Concours sur Longueau. — Voici le résultat du concours sur Longueau organisé par les sociétés colombophiles tourquennoises et offert par la société « Union et Liberté, » établie chez M. Alfred Bolin, à l'ancien Petit Château, rue du Moulin Fagot.

50 francs de prix d'honneur en 2 prix de 10 francs aux deux premières séries de 2 pigeons non désignés. 6 prix de 5 francs aux 6 premiers pigeons constatés.

Lacher 11 paniers, huit heures du matin, vent sud-est. Les pigeons ont été convoyés par Verlinck.

1er prix MM. Doutreluigne pph; 2e Deschemacker pppp; 3e Deschemacker 2ph; 4e Doutreluigne 2ph; 5e Desbonnet 1ph; 6e Deblock 3ph; 7e F. Vanlaert 3ph; 8e Assemaine 2ph; 9e Dutilleul 2p; 10e Bostoen 2p; 11e Deherripon 1p; 12e Honoré 1p; 13e Wagnon 2p; 14e David 1p; 15e Doutreluigne 1p; 16e Verhaeghe 2ph; 17e Delnatte 1ph; 18e Myfroid 1p; 19e Dutilleul 1p; 20e J.-L. Leman 1p; 21e Pertinax 1p; 22e Deconinck 1p; 23e Duthoit 1p 24e Glorieux 1p.

25e Assemaine 1p; 25e Desbucquoy 1p; 27e, Deduyver r: 28e, Duthoit; 27e Deconinck; 30e David; 31e Louis Jacques.

1re série de 2 pigeons Doutreluigne; régulateur Deschemacker. Le 1er pigeon a été constaté à 9 h. 35'46" avec une vitesse de 1,174 m. 77 à la minute ; ce dernier à 9 h. 35'46" avec une vitesse de 1,123 m, 62.

LES COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Le sieur Jules Lequenne (dit l'Enflé) a l'honneur d'informer les amateurs qu'il se jouera chez lui, le lundi 8 mai une belle partie de coqs, tous poulets, 3 de 3 pour 200 francs, paires de plaisir à 20 francs.

La société du Château, de Lille contre la société de Swevezelle (Belgique), Mise au parc à 5 heures très précises. On y battra 7 paires.

— Dimanche 30 avril, rendage d'un 3 de 5 mort pour 20 fr. chez M. Jean-Baptiste Petit, rue de Denain contre M. Savary. Il y aura des coqs de grande valeur. Mise au parc à 11 heures du matin.

— Dimanche 30 avril, attaque d'un 3 de 5 mort pour 50 francs chez M. J.-B. Petit, rue de Denain, contre M. Prudent. De nombreux paris sont déjà engagés. Mise au parc à 5 heures précises.

TOURCOING. — Voici les différentes parties de coqs qui auront lieu aujourd'hui dimanche 30 avril.

— Attaque d'un 2 de 3 mort pour 50 francs paires de plaisir à 10 francs à la Brasserie du Risquons-Tout contre le Coq chantant.

— Partie d'un 2 de 3 pour 50 francs, paires de plaisir à 10 francs, chez M. Alfred Leclercq, rue Jean Legrand, au « Petit Barbier », contre M. Louis Catebeuque, de Linselles.

— Lundi 1er mai, rendage de la partie d'un 3 de 5 pour 50 francs, qui aura lieu au Coq chantant, contre Henri Delplanque. 1re paire citée pour 25 francs ; tous coqs ne dépassant pas 8 livres. Mise au parc à 6 heures.

— Lundi 1er mai, partie d'un 2 de 3 mort pour 60 fr., paires de plaisir à 4 fr. Tous poulets et un vieux de plaisir à la « Brasserie Saint-Eloi » contre les « Amis-Réunis » de la Marlière.

— Dimanche 10 août, rendage d'une belle partie d'un 2 de 3 pour 50 fr. chez M. Charles Bouche, rue du Brun-Pain contre la société de chez Desmettre.

MOUVEAUX. — Lundi 1er mai, rendage au « Petit Jésus » de la partie jouée au « Réveil du Jour ». On y verra le « bon rouge qui a battu contre Tournai à la partie de 500 francs.

JEUX DE BOULES

ROUBAIX — Le dimanche 7 mai à 3 heures une grande partie de boules dix contre dix aura lieu chez M. Louis Fœlix, rue du Moulin Les Amis du groupe Joyeux établis chez M. Fœlix, mettront 400 francs contre les Amis du Biberon de Bailleul (Nord), surnommés les Invincibles, 40 francs.

JEUX DE BOULES A LA PLATINE

TOURCOING. — Aujourd'hui dimanche 30 avril aura lieu un grand jeu de boule à la platine de 200 francs de prix chez M. Charles B'euez, estaminet de « l'œil » rue des Carliers. Le jeu commencera à 9 heures du matin Nous engageons les amateurs à assister à ce jeu qui est très avantageux.

— Lundi 14 mai, rendage de la partie de boule chez M. Francomme, rue du Brun-Pain. Les Amis Réunis de chez Francomme, contre les Amis du « Pied de Bœuf.

TIR A L'ARC A LA PERCHE

TOURCOING. — Aujourd'hui dimanche 30 avril aura lieu un grand tir à la perche offert par la société Saint-Georges, établie chez J.-B. Fleurquin, au Pré-Catelan, chemin des Mottes. 1.000 francs de prix en espèces répartis comme suit : 1er prix le coq 150 fr.; 2e prix 1re poule 100 fr.; 3e prix 2e poule 100 fr.; 4e prix 3e poule 50 fr.; 5e prix 4e poule 50 fr. L'avant-dernier petit abattu 20 fr.; le dernier petit abattu 10 fr.; plus 50 petits oiseaux à 10 fr.

BIBLIOGRAPHIE

Mes campagnes aux Etats-Unis et en France 1878-1885. — Tel est le titre d'un important ouvrage que va publier à Paris notre confrère, M. Léon Chotteau, délégué français aux Etats-Unis pour le traité de commerce franco américain.

L'auteur a écarté la plupart des chiffres et des faits économiques, donnés dans des réunions publiques. Il n'a conservé, et n'a mis en relief, que les grandes lignes des rapports commerciaux de la France et des Etats-Unis, de manière à rendre la lecture de l'œuvre agréable et attachante.

Plusieurs journaux américains avaient réclamé cette publication. L'un d'eux écrivait, pendant une campagne de M. Chotteau en Amérique :

« Quand il aura terminé cette tournée vraiment extraordinaire, il aura produit la statistique la plus curieuse, la plus intéressante, et, en même temps, la plus exacte, et aussi le cours d'économie politique le plus instructif que possèdent les Etats-Unis. Il est à souhaiter que ces fragments soient un jour réunis en volume, et livrés à la publicité. L'ouvrage formera un faisceau de documents précieux pour quiconque s'occupe, tant soit peu intelligemment, de législation commerciale. »

Ce vœu sera bientôt rempli.

La publication a pour but de rappeler les efforts accomplis par M. Chotteau, sous le patronage d'un comité de Paris, composé de sénateurs, de députés, de négociants et d'industriels.

On sait que le parti démocratique, partisan de relations commerciales plus larges et plus libérales avec l'Europe, va arriver au pouvoir à Washington, avec le président Cleveland, le 4 mars prochain.

Il est d'autant plus urgent d'agir avec une nouvelle énergie, que M. Léon Colteau a obtenu ces résultats à Washington.

— 23 avril 1879, vote de la motion Fernando Wood par la Chambre des représentants :

« Il est résolu :

« Que le Président des Etats-Unis soit respectueusement requis d'examiner s'il ne serait pas nécessaire d'entrer en relations avec le gouvernement français, pour la négociation d'un traité qui assure un échange plus égal des produits naturels et manufacturés de l'un et l'autre pays, et vienne cimenter entre eux des relations plus étroites d'amitié, d'industrie et de commerce. »

Sénat des Etats-Unis :

— 15 mai 1879, dépôt par M. Cockrell, sénateur du Missouri, de la « joint résolution » suivante, pour la conclusion d'un traité de réciprocité et de commerce avec la République française :

« Attendu que les conditions de trafic et de commerce, existant entre la République française et les Etats-Unis, réclament l'action éclairée et l'examen des deux gouvernements ;

» Attendu que le désir et l'intérêt du peuple des Etats-Unis sont de maintenir les relations les plus amicales avec le peuple français, et d'établir et développer avec lui le trafic et le commerce, à des conditions réciproques et mutuellement favorables ;

» Attendu qu'un traité de réciprocité et de commerce, entre les gouvernements des deux Républiques, sous des conditions également honorables et justes, affermira les liens amicaux, et contribuera très largement à établir et développer le trafic et le commerce entre les deux pays, à leur donner et à leur maintenir la stabilité et la sécurité ;

» En conséquence,

» Il est résolu :

» Par le Sénat et la Chambre des représentants des Etats Unis d'Amérique assemblés en Congrès ;

» Que le Président des Etats-Unis d'Amérique sera et est, par les présentes, autorisé à ouvrir et requis à ce sujet, une correspondance avec le gouvernement de la République française, en vue et ayant pour objet de conclure un traité de réciprocité et de commerce avec ce gouvernement, sous des conditions également honorables et justes et réciproquement profitables, et, s'il le juge nécessaire, de nommer, par et avec l'avis et le consentement du Sénat, trois commissaires au nom des Etats-Unis pour conduire les négociations préliminaires à la conclusion de ce traité, l'indemnité desdits commissaires devant être fixée par le secrétaire d'Etat.

— 5 février 1880 : Renvoi de la « joint résolution » Cockrell au Comité des relations extérieures.

— 24 février 1880 : Projet ajourné définitivement, le gouvernement français n'ayant pas répondu à la proposition de nommer des commissaires pour la France.

Lettre du Président du Comité à M. Léon Chotteau, donnant le motif de l'ajournement:

« *Sénat des Etats Unis, Comité des Relations extérieures,*

» Washington, 24 février 1880.

» Mon cher Monsieur Chotteau,

» En ce qui touche la « joint résolution » introduite par le sénateur Cockrell, je n'ai aucun doute que la marche régulière ne soit, pour le ministre de la République française, de faire telles propositions au département d'Etat qu'il croira opportunes, et alors l'action nécessaire pourra s'engager.

» J'espère que l'amitié, existant aujourd'hui entre les deux Républiques, subsistera toujours.

» Permettez-moi de vous donner l'assurance de ma considération personnelle.

» *Président du Comité des Relations extérieures.*

De 1880 à 1885, la propagande a été continuée par M. Chotteau, en France et en Amérique.

Une session extraordinaire du Congrès doit s'ouvrir à Washington au mois de mai prochain.

Déjà, à ce moment-là, le « Bill Mac Kinley pourra recevoir des atténuations.

La France obtiendra l'abolition complète de ce « Bill » dans la session régulière qui commencera le premier mardi de décembre 1893, si notre gouvernement comme tout permet de l'espérer, favorise l'action sur le point de s'engager à ce sujet avec l'appui des chambres de commerce

Comment résoudre les difficultés économiques actuelles ?

Deuxième série d'observations pratiques

Etudes sur la situation agricole, industrielle et commerciale en France et les moyens, proposés en 1892, pour l'améliorer et conjurer la crise,

PAR PAUL PIERRARD

Agrégé de la Société Royale de la Statistique de Londres

En vente au bureau du journal. Prix : **Un franc.** 6567

MALADIES SECRÈTES
CAPSULES RAQUIN
APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
Guérison des Ecoulements deux fois plus rapide que par tout autre traitement. — *Ni odeur ni renvois.*
5 fr. le FLACON RAQUIN au COPAHIVATE de Soude.
Exiger le Timbre de l'Union des Fabricants.
FUMOUZE, 78, Faub. St-Denis, PARIS, et Pharmacies.
33838

TÉLÉPHONES PERFECTIONNÉS
pour réseaux et lignes privées
Sonneries et Appareils Électriques
PARATONNERRES
PORTE-VOIX, CONTROLEURS DE RONDES, etc., etc.
Ele RAVET
EXPERT DU GOUVERNEMENT

27, Rue de la Gare, 27	51 bis, Bd de la Liberté
ROUBAIX	LILLE
Téléphone n° 409	Téléphone n° 240

ABONNEMENTS ET ENTRETIENS
339096 0559

LA SAISON Journal illustré des Dames, le plus beau et le plus complet
25, rue de Lille, PARIS
Le seul au monde publiant 100 Gravures par numéro.

50 OUVRAGES D'AGRÉMENT divisés comme suit : 17 de broderie. 2 de dentelle. 4 de tapisserie. 5 objets fantaisie 22 motifs d'ornem., initiales, fleurs.
50 MODÈLES DE TOILETTES divisés comme suit : 10 costumes dames 5 vêtem. d'enfants. 8 modèl. chapeaux. 4 toilettes soirée. 29 corsages, jupes et patrons.
LA SAISON publie, en outre des chroniques de la MODE et des descriptions des gravures, un ravissant roman, très moral, illustré de beaux dessins dans le texte. N° Spécimen gratis. — Abonnements : 3 mois : 2 fr.
34349

GOFFIN et GABEREL
48, rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE
de Bâtiments
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
Pierres, Marbres, Plafonnage
Nouveaux **PLANCHERS** syst. Hennebique
ÉCONOMIQUES et INCOMBUSTIBLES
en acier et béton de ciment
SÉCURITÉ ABSOLUE CONTRE L'INCENDIE

Le directeur-gérant ALFRED REBOUX.

Imp. Alfred Reboux, 17, rue N[...]ve, Roubaix.